

DISCIPLINE :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE, N° RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : Fixe Portable

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 31 août 2022 :

6 VŒUX AU MAXIMUM :

- 5 VŒUX DE COMMUNES OU ZONES
- 1 VŒU DÉPARTEMENTAL (OBLIGATOIRE)

VŒUX
1)
2)
3)
4)
5)
6)

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le mouvement sur nos sites internet :

<http://www.snetaa-bordeaux.fr> et <https://snfolcaquitaine.fr>

A titre indicatif, calculez votre barème

avec les mêmes règles que celles qui étaient en vigueur il y a 3 ans.

BARÈME MOUVEMENT CONTRACTUELS 2022

I. ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 août 2022 et ENFANT À NAÎTRE.

5 points par enfant

II. FAMILLE MONO PARENTALE (pas de garde alternée).

30 points

III. ANCIENNETÉ

(services accomplis dans l'académie de Bordeaux, enseignement public)

a) Année complète de service en qualité de contractuel, c'est-à-dire dès lors que le contrat débute entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre et s'achève entre le 30 juin et le 31 août, soit au moins 8 mois ou 240 jours.

25 points x nombre d'années complètes

b) Toute année au cours de laquelle l'intéressé(e) peut justifier d'un service de contractuel, quelle que soit la durée de ce service.

15 points x nombre d'années incomplètes

c) Pour toute année de vacations dans l'académie de Bordeaux, dans la limite des contrats connus des services de gestion.

10 points x nombre d'années incomplètes

NB : pas de cumul de points entre a), b) et c) au cours d'une même année scolaire.

IV - BONIFICATION :

CDI : 500 points

Maîtres Auxiliaire : 600 points

Total points :